

Steinfort, le 12 Janvier 2022

AVIS

Conformément à l'article 24, §2 de la loi modifiée du 19 décembre 2008 relative à l'eau, il est porté à la connaissance du public que l'arrêt N° EAU/AUT/21/0751 du 14 décembre 2021 de la Ministre de l'Environnement, du Climat et du Développement durable, autorise la société Moulins de Kleinbettingen la gestion des eaux dans le cadre de l'extension du site des Moulins de Kleinbettingen à Kleinbettingen (surfaces administratives et laboratoire de recherche et de développement).

Tous les intéressés peuvent interjeter appel auprès du Tribunal administratif contre l'autorisation susdite.

Cet appel doit être présenté, sous peine d'irrecevabilité, par l'intermédiaire d'un avocat inscrit au tableau du tribunal d'arrondissement à Luxembourg ou à Diekirch, dans le délai de 40 jours.

Le dossier peut être consulté au secrétariat communal pendant les heures d'ouverture au public.

pour le Collège des bourgmestre et échevins,



Sammy Wagner
Bourgmestre



Diane Stockreiser- Pütz
Secrétaire communal